

que son application serait fort difficile. Lord Durham aurait sans doute été chargé de mettre à exécution ses propres idées; malheureusement, il avait démissionné à cause des vives critiques que quelques-uns de ses plans avaient suscité au parlement britannique. L'homme choisi pour remplir cette mission fut Charles Poulett Thomson, plus tard élevé à la pairie, sous le nom de baron Sydenham et Toronto.

Thomson, arrivé à Québec en octobre 1839, s'appliqua vigoureusement à sa tâche, dont la partie la plus difficile consistait à obtenir l'assentiment du Haut-Canada, déjà en pleine possession de ses droits constitutionnels. Ainsi qu'on l'a déjà dit, la constitution du Bas-Canada avait été suspendue; un conseil spécial, jouissant de pouvoirs limités, l'administrait. Après des négociations ardues, Thomson obtint l'assentiment de la province de l'ouest; le Conseil du Bas-Canada étant favorable au projet, il rédigea un projet de loi lequel, légèrement modifié, fut voté par le gouvernement métropolitain en 1840. Des élections générales eurent lieu en février 1841 et la législature des provinces-unies se réunit en juin. Le 3 septembre Robert Baldwin, député de la circonscription de York-nord, proposa certaines résolutions, affirmant le principe du gouvernement responsable, lesquelles furent votées sans beaucoup d'opposition.

Union des deux provinces et gouvernement responsable.—Presque unanimement, les Canadiens-Français étaient opposés à l'union; il fut donc impossible d'obtenir leur coopération à la formation d'un ministère. Comme son prédécesseur, Sir Charles Bagot (Lord Sydenham était mort en septembre 1841) reconnut les dangers de la situation, car à tout moment, le vote des Canadiens-Français venant s'ajouter à celui de ses autres adversaires, pouvait provoquer la chute de son gouvernement. Prévoyant la formation d'une combinaison de cette nature, il résolut d'offrir un portefeuille à M. Lafontaine, le plus influent du groupe Canadien-Français de la Chambre. Lafontaine accepta la proposition, à la condition que Baldwin entrerait aux affaires en même temps que lui et qu'un ou deux autres changements fussent opérés dans le cabinet; on tomba d'accord sur tous les points. Le gouvernement ainsi formé peut être considéré comme le premier ministère canadien, dans l'acception usuelle de ce mot.

Sir Charles Metcalfe, successeur de Sir Charles Bagot, eut un désaccord avec ses ministres, sur une question de patronage; tous démissionnèrent à l'exception d'un seul. Une élection générale suivit; le Haut-Canada donna une majorité écrasante à la politique du gouverneur général, tandis que le Bas-Canada se prononçait, avec une majorité tout aussi forte, en faveur des démissionnaires. Le gouvernement Draper-Viger, appelé au pouvoir, ne reçut de l'assemblée qu'un appui précaire et, aux élections générales de janvier 1848, Lord Elgin étant alors gouverneur général, Baldwin et Lafontaine furent rappelés aux affaires par une majorité considérable. L'un des principaux membres de leur cabinet était Francis Hincks, qui occupait le poste d'Inspecteur Général ou, comme on dirait aujourd'hui, de Ministre des Finances. Baldwin et Lafontaine s'étant, l'un et l'autre, retirés en 1851, le gouvernement fut remanié, avec Hincks comme premier ministre et A. N. Morin comme chef de la section du Bas-Canada.

Le ministère Baldwin-Lafontaine fut l'auteur d'excellentes lois. A elle seule, la session de 1849 produisit la loi sur la magistrature, la loi sur les corporations municipales, laquelle donna au Canada un système pratique de gouvernement local qui n'a pas beaucoup changé de nos jours; une loi amendant la charte de l'Université de Toronto et élargissant la base de cette institution; une loi d'amnistie, qui permit aux rebelles de 1837-38 non encore amnistiés, de revenir au pays; enfin, une